

# Formulaire de demande d'adhésion

---

**FORMULAIRE A REMPLIR SI VOUS SOUHAITEZ DEVENIR ADHERENT DE LA CST**

CST - 22/24, av de St-Ouen - 75018 PARIS - Tél. : 01 53 04 44 00 - Fax : 01 53 04 44 10 - E-mail : [cst@cst.fr](mailto:cst@cst.fr) - Site Web : [www.cst.fr](http://www.cst.fr)  
Association loi 1901 - SIRET 78433300700036 - Code APE 7120B - Code TVA FR9678433300700036

(Les informations contenues dans ce questionnaire peuvent être diffusées  
dans l'annuaire de la CST à l'usage des adhérents)

M.  Mme  Mlle

NOM : .....

PRENOM : ..... Année de naissance : .....

Choisir votre Département en fonction de votre profession : ne cocher qu'un seul Département  
(si vous avez un problème pour choisir votre Département, reportez-vous à la dernière page).

Diffusion-distribution-exploitation       Production réalisation  
 Image       Son       Postproduction

En tant que :  Membre Actif       Membre Actif/étudiant       Membre Auditeur

**ADRESSE PERSONNELLE**

N° : ..... Rue : .....

Code postal : ..... Localité : .....

Téléphone : ..... Télécopie : .....

Portable : ..... Email : .....

**ADRESSE PROFESSIONNELLE (pour les étudiants : préciser l'établissement d'enseignement)**

Société : ..... Service : .....

N°: ..... Rue : .....

Code postal : ..... Localité : .....

Téléphone : ..... Poste : ..... Télécopie : .....

Portable : ..... E-mail : .....

ENVOI DU COURRIER :       Adresse personnelle       Adresse professionnelle

**ACTIVITE PROFESSIONNELLE**

Profession : .....

Domaine d'activité de l'entreprise : .....

Emploi, fonction au sein de l'entreprise : .....

**CURRICULUM VITAE** : Afin de permettre au Département de statuer sur votre candidature, il est indispensable de joindre au présent document votre curriculum vitae détaillé (pour les étudiants : préciser la section suivie, la spécialité, le diplôme préparé et l'année de passage et **joindre obligatoirement une photocopie de la carte étudiant de l'année en cours**).

Selon l'Article 6 des statuts, tout candidat se présentant comme Membre Actif doit être parrainé par deux membres actifs de la CST, dont l'un inscrit dans le Département choisi.

Conditions pour la validation des parrains :

Les deux parrains doivent avoir au moins un an d'ancienneté en tant qu'adhérent de la CST.  
Au moins un des deux parrains doit être adhérent du Département choisi par le demandeur depuis plus d'un an.

Nom et signature      Nom et signature      A ..... le .....  
du premier parrain      du second parrain      Signature

# LETTRE DE MOTIVATION

1. Nous vous demandons de rédiger en quelques lignes quelles sont vos attentes des réunions du département dans lequel vous vous êtes inscrit :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2. Pouvez-vous indiquer ce que vous pensez y apporter ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Merci.

**Les statuts de la CST fixent la composition  
et les conditions d'adhésion à l'Association.**

**La liste des Départements (ci-après) permet de se situer dans l'organisation interne de la CST en fonction de sa profession et de ses compétences.**

**Cotisation annuelle : Actif : 100 euros - Actif/étudiant : 40 euros - Auditeur : 25 euros**

**Membres Actifs :** Toute personne ayant acquis des compétences dans l'exercice de son activité professionnelle dans le domaine des techniques cinématographiques et audiovisuelles et parrainée par deux membres actifs depuis plus d'un an, dont un appartenant au Département concerné (cf Article 15). Toute personne titulaire d'un diplôme national d'enseignement supérieur dans le domaine des techniques cinématographiques et audiovisuelles, et parrainée par deux membres actifs depuis plus d'un an, dont un appartenant au Département concerné. Chaque membre actif s'inscrit en fonction de son activité professionnelle à un Département auquel il est spécialement affecté. Il y est électeur et éligible au poste d'administrateur. Il peut participer aux activités d'autres Départements. Les différents domaines d'activité professionnelle correspondent à chacun des Départements qui sont détaillés dans le règlement intérieur de la CST. La liste de ces Départements est modifiée sur décision du conseil d'administration pour refléter au mieux les évolutions des métiers et des techniques.

**Membres Associés :** Peut être membre associé toute personne morale dont les buts ou l'activité sont en rapport avec les techniques de l'image et du son. Les membres associés participent aux activités de la CST. Ils forment un collège dont le mode de fonctionnement est fixé dans le règlement intérieur.

**Membres Auditeurs :** Peut être membre auditeur toute personne physique dont l'activité de recherche ou les études sont en rapport avec les techniques de l'image et du son sans toutefois répondre aux critères définis pour les membres actifs. Les membres auditeurs peuvent participer à certaines réunions d'information, mais n'ont pas accès aux différents avantages, à certaines activités de la CST ni aux installations associatives. Ils ne peuvent être ni électeurs ni éligibles aux différentes instances de l'association.

**Conditions d'adhésion :** Dans tous les cas, la demande d'adhésion sera examinée par le Département ou collège concerné, suivant les modalités prévues par le règlement intérieur. En cas de difficulté, un recours pourra être exercé par le candidat auprès du conseil d'administration suivant les modalités prévues au règlement intérieur.

## LES DEPARTEMENTS DE LA CST

**DIFFUSION – DISTRIBUTION - EXPLOITATION :** Tous les domaines concernant la diffusion des images et des sons pour le cinéma, l'audiovisuel et les nouveaux médias. Par exemple, la diffusion télévisuelle, la VOD, la distribution cinématographique, l'exploitation des films en salles. Par tous moyens et modes de transport : argentine, numérique ; transport par satellite, filaire, physique, etc.

**IMAGE :** Tous les domaines concernant la prise de vues et le traitement de l'image (visualisation, gestions des données, effets spéciaux, etc.) pour le cinéma, l'audiovisuel et les nouveaux médias.

**POSTPRODUCTION :** Tous les domaines de la postproduction son et image pour le cinéma, l'audiovisuel et les nouveaux médias. Laboratoires, effets spéciaux, montage son et image, gestions des données, etc.

**PRODUCTION REALISATION :** Tous les domaines de la création, réalisation, production concourant à l'élaboration d'œuvres cinématographiques, télévisuelles ou multimédia.

*NB : Certains champs d'activités peuvent bien sûr se répartir dans plusieurs départements. Exemples :  
Les Effets Spéciaux concernent le tournage (département Image) pour leur préparation et l'élaboration des images sources, comme la postproduction concernant leur traitement final.  
Les domaines liés à la diffusion sonore concernent le département Son qui traite de toute la chaîne sonore, mais aussi le département Postproduction ou le département Diffusion-distribution-exploitation qui tous deux gèrent les sons à différentes étapes de la fabrication ou la diffusion du film.*

**SON :** Tous les domaines du son, de la création jusqu'à l'exploitation pour le cinéma, l'audiovisuel et les nouveaux médias. Notamment le tournage, la postproduction et la diffusion sonore.